



DI  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

N/réf. : SDB/LCH/nna

Genève, le 10 janvier 2023

## COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EVOLUTION DE LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE (CCAIEPA) :

### **Rapport d'activité législature 2018-2023**

#### **1. Bases légales de la commission**

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof – A 2 20);
- Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof – A 2 20.01);
- Articles 22 à 25 de la Loi sur l'Aéroport international de Genève (LAIG – H 3 25).

#### **2. Compétences de la commission**

L'unique séance de la commission instituée en septembre 2022 a été présidée par Monsieur Serge Dal Busco, chargé du Département des infrastructures (DI).

La CCAIEPA est le lieu d'échanges d'informations entre l'établissement, les communes riveraines et les entités représentées afin de traiter des questions relatives aux impacts environnementaux et territoriaux liées à l'exploitation de l'aéroport, en particulier les nuisances sonores, la qualité de l'air et la desserte terrestre. Elle formule des avis et propositions au Conseil d'Etat sur ces sujets, de même que le préavis de la stratégie et du plan d'affaires à moyen et long termes.

La commission donne également un avis sur toutes les questions concernant le bruit provoqué par les aéronefs utilisant la plateforme aéroportuaire ou survolant le canton de même que sur les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la plateforme aéroportuaire et pour lesquelles l'établissement peut avoir une influence.

### 3. Activités de la commission

La CCAEPA s'est réunie une seule fois le 10 octobre 2022 puisqu'elle a été créée lors de la modification de la loi sur l'Aéroport international de Genève (LAIG) entrée en vigueur cette année.

Au cours de cette séance, les participants ont été exhortés et se sont brièvement présentés. Il a été discuté du rôle et des compétences de la commission, de même que de l'organisation interne avec la décision de créer deux sous-commissions ("trajectoires et bruits" et "autres émissions"). Un point complet a été présenté concernant les courbes de bruit 2021 ainsi que sur le dossier post-PSIA déposé auprès de l'office fédéral de l'aviation civile.

### 4. Secrétariat de la commission

Secrétariat général du Département des infrastructures

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- rédaction et communication du procès-verbal de séance;
- convocation des séances;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- tenue de la liste des participants;
- paiement des jetons de présence.

### 5. Frais de la commission

- **Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCof)**

Fr 1'462,50

- **Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCof)**

Néant

- **Remboursement de frais (art. 28 RCof)**

Néant



Serge Dal Busco  
Président de la CCAEPA